

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Chantal Legendre

<https://www.cadre21.org/membres/d1e61d13006aefa80362cd2c>

Date d'obtention : 2023-05-19 18:09:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

C'est une méthode qui permet de mieux outiller les intervenants des milieux scolaires impliqués dans les situations de sextage, à intervenir rapidement et efficacement à l'aide d'une grille d'évaluation qui servira, à accélérer la prise en charge par les services de police, à empêcher la propagation des images à caractères de pornographie juvénile et à contrer toute forme de violence liés au phénomène des sextos. Elle permet en outre de protéger les victimes et de sensibiliser les jeunes sur les aspects dangereux des sextos et d'établir les circonstances, la nature de leur gestes, leur intention et leur degré de maturité. La méthode sexto permet également d'uniformiser et coordonner les interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas sont exposés en gradation d'actions, d'impulsives à malveillantes. Dans le premier cas, la photo n'a pas été partagée et a été envoyée de façon impulsive mais les conséquences auraient pu être plus graves si l'image avait été partagée. Cela démontre l'importance d'appliquer le protocole sexto, car même en cas de doute, il est important de s'assurer qu'il n'y aura pas de propagation d'images. De plus, cela permet une rencontre de sensibilisation auprès des élèves (bien que cette sensibilisation peut être faite dans les écoles dans même si il n'y a pas encore eu de sextage). Dans ce cas, c'est une tierce personne qui dénonce les faits. Il est important de rencontrer tous les acteurs afin de corroborer les versions pour aider à la prise en charge du dossier par les services de police. Le fait que Mégan en ait parlé à son amie et à l'intervenant dans le second cas, démontre qu'elle a pris conscience de son geste. Il y a de bonne chance alors, qu'elle collabore. Dans la première partie du second cas, l'application du protocole et la grille d'évaluation auprès de Mégan, permet de constater qu'il ne s'agit pas d'une image à caractère de pornographie juvénile au sens de la loi, mais dans tous les cas il est important de corroborer l'information avec tous les acteurs et d'empêcher la propagation de l'image afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime. Dans la seconde partie, Mégan avoue à l'intervenant qu'elle a envoyé une photo intime d'elle-même à un inconnu de 19 ans, info qu'elle avait cachée par peur du jugement et de représailles. Mais en apprenant l'existence du protocole, elle s'est sentie assez rassurée pour se confier à l'intervenant. Cependant elle lui demande de regarder la photo afin de s'assurer d'être crue. En aucun cas l'intervenant ne doit regarder la photo, car dès lors cela constituerait une infraction criminelle. L'important est de rassurer la jeune fille et de lui confirmer qu'elle est crue pour

ensuite remplir la grille avec elle, un bon lien de confiance doit être établi, elle ne doit sentir aucun jugement de la part de l'intervenant, mais de l'écoute bienveillante. Dans ce 2eme cas, il est important de comprendre que l'école n'est pas le mandataire des services de police si l'enquête détermine qu'un autre élève est impliqué. A partir du moment où les informations réunies ont été confiées aux services de police, c'est à ceux-ci d'intervenir. Dans le 3eme cas, l'intervenant n'a au départ, aucune info sur les répercussions de la situation pour Nicolas dans le milieu scolaire, il est donc trop tôt pour lui d'intervenir auprès du jeune, cependant il est important de suggérer au père d'aller trouver les services de police afin qu'une action soit entreprise le plus rapidement possible. Par la suite, avec la rencontre entre Nicolas et l'intervenant, il est clair qu'il y a des répercussions pour lui dans l'école, il est donc important d'intervenir rapidement avec Nicolas afin de connaître la nature des images, les personnes impliquées et les circonstances de l'évènement, tout ce qui nous aidera pour guider l'intervention. La grille d'évaluation a permis à l'intervenant de confirmer la malveillance, le chantage, les différents acteurs et de rencontrer les 2 jeunes fille témoins afin de corroborer les informations données par Nicolas et permet également d'en apprendre plus à savoir, l'envie de vengeance de Kevin et l'hypothèse que d'autres auraient reçus ces images. La nature malveillante de l'acte étant une infraction criminelle au sens de la loi, selon le protocole la première chose à faire est de confisquer le cellulaire de Kevin mais sans compléter la grille avec lui et de contacter le service de police le plus rapidement possible afin d'établir avec eux quand et comment avertir les parents des personnes concernées ainsi que la DPJ. Il est très important d'assurer la confidentialité, donc ne pas répondre aux journalistes si ces derniers viennent nous voir, mais les référer à la personne en charge des communications de l'établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode, serait à mon avis, la rencontre avec l'instigateur. De part mon expérience d'éducatrice auprès de certains adolescents présentant des troubles du comportement, il peut être très compliqué d'obtenir d'eux, malgré preuves à l'appui, la reconnaissance de leurs actes même si ceux-ci sont de nature impulsives, il leur est souvent difficile de reconnaître leur torts. Ils ont fréquemment tendance à faire porter la faute sur un tiers, nier ou amenuiser les faits, d'où l'importance de rencontrer tous les protagonistes et de compléter la grille avec eux. L'analyse de ces grilles peuvent nous aider à soulever les contradictions et évaluer la situation réelle.